

LE 10^{ème} HOMME

Son devoir est de penser différemment

25 décembre 2020

Les accords secrets entre l'UE et les entreprises pharmaceutiques

Par Bill Wirtz



Crédits photos : Martinbertrand.fr / Shutterstock

Les Dessous de l'Union Européenne



Vauban
éditions

Introduction

Nos économies semblent s'essouffler. Les politiques du confinement ont été une terrible épreuve pour la plupart des entreprises de toute l'Europe.

Pour sortir de cette situation, beaucoup se réjouissent de la réussite des essais de vaccins. Pendant des mois, la Commission européenne a tenté de mettre la main sur pas moins de 500 millions de doses de vaccins de différents fabricants, dans un effort général pour fournir à l'ensemble de l'Union européenne de quoi vacciner les plus concernés.

Dès le début de la pandémie, au printemps de cette année, les États membres de l'UE avaient convenu que la Commission était le meilleur acteur pour négocier les prix et aider à organiser la distribution du vaccin. Mais aujourd'hui, les députés européens soulèvent des doutes importants sur le secret qui entoure les négociations entre les entreprises pharmaceutiques et Berlaymont (siège de la Commission européenne à Bruxelles).

Alimentant le scepticisme sur le processus, la Commission a délibérément gardé le secret sur ce que l'organe exécutif de l'UE a payé exactement aux entreprises pharmaceutiques. Il s'avère - certainement pas à la surprise des lecteurs de cette lettre - que la presse grand public n'en a quasiment pas parlé. Il vous faudra lire les petits caractères pour comprendre ce qui se passe réellement. C'est pourquoi je l'ai fait pour vous et vous le présente dans le numéro du mois.

Cette lettre vise à :

- Expliquer les négociations et accords existants avec des entreprises pharma
- Démontrer à quel point même le Parlement européen n'est pas informé
- Faire des comparaisons avec la débâcle du Tamiflu en 2009

Table des matières

Introduction	2
Les chiffres que nous connaissons	3
Le Parlement fait ses propres enquêtes	4
Rappel sur l'arnaque du Tamiflu	5
Conclusion	7

Les chiffres que nous connaissons

En juin, une alliance de pays de l'UE a décroché son premier contrat pour l'achat de 400 millions de doses de vaccin au prix coûtant, si celui-ci s'avère efficace. Le géant pharmaceutique anglo-suédois AstraZeneca a signé un accord avec un groupe de quatre pays européens, dont la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas, pour fournir le vaccin s'il passe les tests en cours et devient disponible. On le sait en raison de la déclaration du gouvernement néerlandais. Le gouvernement néerlandais indique que "Le prix exact à payer pour le vaccin potentiel n'a pas été divulgué en raison de la position de négociation de l'alliance".

Cet accord était une claque à la Commission européenne, qui a tout de suite promis une "réponse coordonnée". Elle a donc dû réagir. La Commission déclara quelques jours plus tard qu'elle le ferait à travers son instrument de soutien d'urgence, qui dispose d'un budget de 2,7 milliards d'euros.

Les accords d'achat anticipé permettent à la Commission d'aider les entreprises à payer la fabrication d'un vaccin avant qu'il n'ait été entièrement testé et approuvé par les autorités réglementaires, de sorte qu'il puisse être déployé plus rapidement s'il est efficace, ce qui est contraire aux stratégies nationales qui veulent payer pour un vaccin seulement après démonstration standard de son efficacité.

La Commission dit qu'elle sélectionne les candidats vaccins en fonction des entreprises qui disposent d'une plus grande capacité de production en Europe. Lorsqu'on lui a demandé combien de vaccins seront nécessaires pour approvisionner l'UE, l'un des fonctionnaires de la Commission a répondu que cela dépendait du nombre de doses de vaccin nécessaires, mais qu'elle s'efforcera d'en obtenir suffisamment pour 300 à 600 millions de personnes.

Mais en janvier déjà, la Commission européenne a accordé des fonds à 18 projets de recherche, dont 3 millions d'euros à OPENCORONA en Suède et 2,7 millions d'euros à Prevent-nCoV au Danemark, tous deux développeurs de vaccins et 3 millions d'euros supplémentaires à un projet qui aide la recherche sur les vaccins.

Elle a également accordé 1,3 milliard d'euros entre 2014 et 2020 à des initiatives de santé mondiale, dont 200 millions d'euros à Gavi, l'Alliance pour les vaccins.

Parallèlement, l'UE a conclu avec l'industrie pharmaceutique un partenariat spécifiquement axé sur le développement de médicaments. L'Initiative en matière de médicaments innovants (IMI) reçoit près de 230 millions d'euros par an de l'UE et elle a récemment ajouté 45 millions d'euros spécifiquement pour le coronavirus. Mais en réalité cet argent n'a explicitement pas été consacré aux vaccins.

Ce n'est pas tout. En juin, la Banque européenne d'investissement a accordé un prêt de 100 millions d'euros à BioNTech pour son vaccin contre les coronavirus. En juillet, la BEI et CureVac ont conclu un accord pour un prêt de 75 millions d'euros en faveur de la biotechnologie allemande afin de produire un vaccin expérimental contre les coronavirus.

Nous ne connaissons toujours pas les coûts finaux par dose, ni les mesures de remboursements concrets pour le prêt. Mais une chose est sûre : des millions avaient déjà été dépensés en amont.

Le Parlement fait ses propres enquêtes

Ce qui pourrait être le processus d'achat médicamenteux le plus vital de l'histoire de l'Union européenne, est complètement entouré de secrets. Les fonctionnaires de l'UE ne fournissent pas d'informations sur le montant que l'Union paie pour les vaccins, dont beaucoup avaient déjà bénéficié d'une injection de fonds publics pour la recherche. Ils sont aussi muets sur les autres clauses des contrats, notamment sur les protections dont pourraient bénéficier les fabricants de médicaments si les vaccins n'atteignaient pas les taux d'efficacité prévus. Il faut savoir que les chiffres mentionnés dans mon chapitre précédent ne sont que des approximations et ne reflètent en rien les valeurs finales.

Lors d'une audition publique au Parlement européen le 22 septembre, les membres du Parlement européen ont exigé que la sécurité des futurs vaccins COVID-19 ne soit pas compromise, qu'elle implique la responsabilité des entreprises pharmaceutiques et ont réclamé une transparence totale, essentielle pour obtenir la confiance dans les vaccins COVID-19.

Il convient de savoir que pour une majorité des pays et une majorité des vaccins, les entreprises qui les produisent ne sont pas responsables financièrement pour les effets secondaires qui peuvent arriver. Ces effets sont assurés comme toute autre maladie par les caisses d'assurance étatiques.

Sandra Gallina, bureaucrate italienne chargée de l'achat des vaccins contre les coronavirus pour l'UE, est apparue devant le Parlement européen, et a expliqué que :

"Je prends pleinement en compte cette critique. [...] Ce n'est que par le dialogue et les explications que nous pouvons vraiment donner l'image correcte de ce que nous faisons." Mais dès à présent, nous ne savons toujours rien sur les prix réels de ces vaccins.

La crainte des parlementaires est évidente, si le processus d'acquisition du vaccin est considéré comme étant problématique, alors l'hésitation vaccinale ne va que croître. Dans des conversations privées avec des parlementaires européens, on m'assure que c'est bien le cas : les Etats membres veulent un taux de vaccination élevé, mais le scepticisme envers l'industrie pharmaceutique complique la chose.

Des ONGs de santé internationales ont demandé une analyse des plus de 2 milliards d'euros déjà engagés par l'UE en avance de paiement ainsi qu'une prévision sur les bénéficiaires de ces fonds supplémentaires.

Tout cela est un vrai scandale : comment est-ce possible que le Parlement européen, qui est chargé de contrôler la Commission européenne (le fondement d'une véritable démocratie !), ne soit pas au courant de ce qui se passe au niveau de ces accords ?

Rappel sur l'arnaque du Tamiflu

Autrefois, lorsque le vendeur de "poudre de perlimpinpin" venait en ville, les gens se rassemblaient pour entendre parler de remèdes miracles. Ceux qui étaient suffisamment impressionnés achetaient des produits du vendeur pour soigner les rhumes, les orteils douloureux ou une myriade d'autres maladies. Le vendeur de la poudre de perlimpinpin remontait alors sur son chariot et se rendait à la ville suivante.

Les temps changent. Aujourd'hui, nous disposons de canaux scientifiques, de groupes consultatifs et de processus rigoureux pour nous assurer que les affirmations faites soient

vérifiables. Les gouvernements du monde ne prendraient pas le risque de dépenser des milliards de dollars pour stocker un médicament qui ne sert à rien, n'est-ce pas ?

Les médecins, les groupes consultatifs et les services de santé auraient-ils pu se faire vendre de la poudre de perlimpinpin ?

Malheureusement, la réponse est oui !

Lors de la pandémie de la Grippe A (H1N1) en 2009, les Etats dépensèrent des milliards pour le stock d'un médicament antiviral qui s'appellait l'Osetamivir, et plus connu sous le nom de Tamiflu. Cependant, après la disparition de la Grippe A, des chercheurs ont commencé à avoir des doutes sur le processus qui a mené à l'acquisition de ce médicament,

La Collaboration Cochrane, une organisation caritative internationale britannique créée pour organiser les résultats de la recherche médicale, était engagée dans une bataille juridique de plusieurs années avec le fabricant du médicament, Roche, pour l'accès aux essais du Tamiflu. Cochrane a publié son examen des essais de la société pharmaceutique le 9 avril 2014, affirmant qu'il n'y avait aucune preuve solide que le Tamiflu avait permis de sauver des vies.

Tandis que l'efficacité du médicament était controversée, les effets secondaires se faisaient connaître. Si un million de personnes prennent du Tamiflu lors d'une pandémie, 45 000 auront des vomissements, 31 000 auront des maux de tête et 11 000 auront des effets secondaires psychiatriques. N'oubliez pas, cependant, que nous supposons que nous ne donnons le Tamiflu qu'à un million de personnes. Rendez-vous compte qu'au début des années 2010, nous avons stocké suffisamment pour 80% de la population européenne.

Les dépenses étatiques mondiales pour le Tamiflu s'élevèrent à 8 milliards d'euros pour acheter et stocker ce médicament, qui d'après les connaissances scientifiques de nos jours, n'a aucune efficacité prouvée.

Conclusion

L'exemple du Tamiflu nous montre que les meilleures intentions ne sont pas nécessairement les meilleures décisions. Au contraire, vulnérables face à une pandémie mondiale, nos politiques ont trop tendance à faire confiance aux entreprises pharmaceutiques, qui ne font pas nécessairement un contrôle diligent.

Les accords multiples conclus au niveau de la Commission européenne et des grandes entreprises pharmaceutiques ne sont absolument pas assez transparents, et le Parlement européen en était bien conscient. Ce manque de transparence explique qu'une grande partie de la population se montre sceptique face au vaccin, ce qui est contre productif et ne nous assure pas une sortie de cette crise.

Il nous faut plus de transparence et plus de contrôle des institutions à Bruxelles. Il est irresponsable que le travail des parlementaires (contrôler l'exécutif) ne soit fait que par des journalistes et que tous ces accords soient gardés secrets.

En espérant que vous passerez d'excellentes fêtes de fin d'année, je vous souhaite une bonne fin de pandémie (espérons-le !) et au plaisir de vous retrouver l'année prochaine.

Bill Wirtz

1. L'information publiée dans cette publication. Cette publication fournit des informations et du matériel de nature générale. Vous n'êtes pas autorisés ni ne devez compter sur ce guide comme une source de conseils juridiques, de conseils d'entreprise, ou de conseils de toute autre nature. Vous agissez à vos propres risques en vous appuyant sur le contenu de ce guide. En aucun cas les propriétaires ou auteurs de ce guide ne peuvent être tenus responsables des actions, décisions ou tout autre comportement auxquels vous vous prêtez ou non se fondant sur le contenu de ce guide.

2. Risques reliés à l'utilisation de cette publication. Les auteurs ou propriétaires de cette publication ne seront pas tenus responsable pour toute pertes, dommages ou réclamations résultants d'événements relevant des catégories suivantes :

(1) Les erreurs commises par l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les mots de passe oubliés, les paiements envoyés aux mauvaises adresses Bitcoin ou autres cryptomonnaies et les suppressions accidentelles de portefeuilles.

(2) Les problèmes de logiciel de site Web et/ou de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les fichiers portefeuille corrompus, les transactions incorrectement construites, les logiciels malveillants et/ou tout logiciel ou service en lien avec ce guide.

(3) Les défaillances techniques dans le matériel de l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., la perte de données attribuable à un périphérique de stockage défectueux ou endommagé.

(4) Les problèmes de sécurité rencontrés par l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les accès non autorisés aux portefeuilles et/ou aux comptes des utilisateurs.

(5) Les actions ou inactions de tiers et/ou les événements rencontrés par des tiers, e.g., les faillites des fournisseurs de services, les attaques de sécurité à l'information ciblant les fournisseurs de services et les fraudes menées par des tiers.

3. Risques d'investissement. L'investissement dans les actions, Bitcoins et autre cryptomonnaies peut mener à des pertes financières sur de courtes ou même de longues périodes. Les investisseurs doivent aussi anticiper de larges fluctuations dans les prix. L'information publiée dans ce guide ne peut garantir que les investisseurs ne subiront pas de pertes financières.

4. Aucune garantie. Ce guide est fourni « tel quel » sans aucune garantie d'aucune sorte concernant le guide et/ou tout contenu, données, matériel et/ou services mentionnés dans cette publication.